



Le 21 juin 2007, une délégation conduite par Jacky Hénin sera au salon International de l'Aéronautique et de l'Espace au Bourget

Rendez-vous devant la presse internationale et dans les stands avec les différents acteurs industriels et institutionnels

- ✓ Pour une politique de développement du secteur aéronautique et spatial en France et en Europe;
- ✓ Une politique de développement de l'emploi qualifié et de la formation;
- ✓ Un niveau de recherche et développement au moins équivalent à celui des États-Unis;
- ✓ De véritables pouvoirs d'intervention des salariés sur la stratégie des entreprises;
- ✓ Une politique du crédit en faveur du développement durable de cette industrie, avec la BCE et la BEI finançant à des taux d'intérêt très faibles les besoins de R&D et de développement des nouveaux programmes;
- ✓ L'intervention de l'État pour que cesse l'irresponsabilité sociale, territoriale nationale et européenne des grands groupes de l'aéronautique.

Sommaire

- ✓ 21 juin 2007, une délégation conduite par Jacky Hénin sera au salon international de l'aéronautique et de l'Espace au Bourget page 1
- ✓ Interview de Jacky Hénin sur Airbus..... page 2
- ✓ Aides aux entreprises. Le bras de fer patrons-régions page 3
- ✓ Réponse de Gaëlle Abily..... page 4
- ✓ TVA Sociale par Yves Dimicoli..... page 4
- ✓ TVA Sociale page 5
- ✓ PSA: Agir et Proposer page 6-7
- ✓ Comité d'entreprise Pfizer: La Direction remet en cause le droit d'alerte devant la justice page 8

Interview de Jacky Hénin, sur l'Audition organisée par la GUE/NGL sur Airbus le 28 mars

Quel bilan tirez-vous de l'audition sur Airbus organisée le 28 mars au Parlement Européen par le groupe GUE/NGL ?

Cette audition s'est déroulée sous le signe de l'unité des salariés des différents sites et nationalités d'EADS, autour du refus de toute vente ou fermeture de sites, de toute destruction d'emplois, et sur l'exigence du retrait de Power 8.

Peter Scherrer, Secrétaire général de la fédération européenne des métallurgistes et **Reiner Hoffmann**, Secrétaire général adjoint de la CES, ainsi que leurs camarades syndicalistes espagnols, allemands, anglais et français, ont souligné la nécessité de gagner des pouvoirs nouveaux permettant aux salariés d'anticiper sur les stratégies patronales à l'intérieur même de l'entreprise.

L'unanimité s'est faite pour demander une politique industrielle européenne pour le secteur aérospatial, afin de relever les formidables défis que constituent la résolution des matériaux composites, la lutte contre l'effet de serre ou la fin annoncée du pétrole.

Mais l'Union Européenne peut-elle réellement faire quelque chose pour Airbus ?

Il est de la responsabilité politique de l'Union Européenne de créer les conditions économiques et sociales du développement d'une industrie aérospatiale durable et créatrice d'emplois en Europe.

La Commission européenne doit faire du dossier des avances publiques remboursa-

bles à Airbus, un casus belli à l'OMC. Les avances remboursables constituent une forme saine de financement car elles échappent à la dictature des marchés financiers.

Il est indispensable de porter à un niveau équivalant à celui des États-Unis, les crédits de recherche & développement aérospatiale des programmes cadres européens.

Il faut d'urgence une directive européenne donnant aux salariés des véritables pouvoirs d'intervention sur la stratégie des entreprises. L'expertise des salariés doit surplanter l'avidité des actionnaires privés.

L'Union Européenne doit imposer à la BCE l'abandon de sa politique de l'Euro fort.

Enfin, créons les conditions pour que Airbus puisse bénéficier de prêts à taux très faibles de la Banque Européenne d'Investissement.

Je viens de déposer une déclaration écrite au Parlement Européen reprenant toutes ces propositions d'actions.

Que comptez vous faire pour prolonger l'initiative du 28 mars ?

Les parlementaires de mon groupe s'engagent à mettre à la disposition des salariés d'Airbus leurs mandats de députés européens.

Je vous donne d'ors et déjà rendez-vous au Salon international de l'aéronautique du Bourget pour faire le point sur la situation devant la presse internationale et pour y rencontrer les différents acteurs industriels et institutionnels afin de leur faire entendre les propositions et les revendications des salariés.

Dans la lettre du Rapse N°16 Gaëlle Abily nous avait fait part d'une expérience visant à expérimenter en Bretagne où elle est Conseillère Régionale, certains éléments de la sécurisation d'emploi et ou de formation. L'article qui suit, publié dans le « Télégramme » montre les résistances du Medef vis-à-vis de tout ce qui peut contester, même très partiellement, les pouvoirs du patronat.

L'article page 4 donne la réponse de Gaëlle.

Aides aux entreprises. Le bras de fer patrons-régions.

Depuis trois mois, la « charte de progrès » pourrit les relations entre le Conseil régional et le monde de l'entreprise. L'enjeu : la mise en place de critères sociaux pour l'attribution de 16 millions d'euros d'aides économiques. Le point de friction : la méthode mise en œuvre par la région. Le résultat : un front uni de refus, regroupant l'ensemble des organisations patronales.

Tout a commencé par l'annonce, devant le Conseil Economique et Social (CESR) du projet régional de conditionnalité des aides économiques. Ce dispositif prévoyait de réserver le soutien financier de la Région aux seules entreprises répondant aux cinq critères de qualité (égalité hommes-femmes, conditions de travail, formation des salariés, dialogue social et développement durable).

Immédiatement, les représentants des entreprises au CESR ont réagi au nom de tous les acteurs patronaux. Dans une déclaration commune, le collège des employeurs (Union patronale et organismes consulaires en tête) faisait part de ses réticences : s'il était en phase avec les objectifs de progrès social, il n'appréciait pas d'être confronté sans concertation à un projet déjà ficelé organisant l'ingérence du politique dans l'organisation des entreprises.

Blocus patronal

Cette levée de boucliers a-t-elle porté ses fruits ? Patrick Caré, président de l'Upib(*) a bien enregistré les propos apaisants du président Le Drian « *Il nous a vite assuré que la Région ne passerait pas en force, et qu'il y aurait des négociations* » rapporte-t-il.

Mais depuis, plus rien. Si ce n'est que la vice-présidente chargée du projet (Gaëlle Abily PCF) continue à instruire le dossier. Il est vrai qu'elle

est en campagne législative à Brest et que « la Charte de progrès » est emblématique de la philosophie de son parti, comme de son action au sein de la majorité régionale.

Cette activité de la vice-présidente a braqué encore plus les patrons. « *La région a voulu nous contourner en s'adressant aux branches professionnelles. Alors nous avons adopté une attitude commune : pas question de participer à une réunion où la charte sera évoquée.* »

L'opposition est désormais frontale, au point que les entrepreneurs envisagent de dire non aux aides de la région. « *Après tout, ces subventions ne représentent que 10% de ce qu'elle nous ponctionne* », commente Patrick Caré.

« Un bon dialogue social »

Il est d'autant plus agacé que la Bretagne est la seule région où ce dispositif est encore en phase d'élaboration. « *Ici, nous avons un bon dialogue social* » dit-il. « *La région aurait été bien inspirée d'en profiter plutôt que de gâcher ses relations avec le patronat* ».

S'il est furieux, le président des patrons bretons n'est pas désespéré. « Je pense que cela s'arrangera après les élections, et que nous arriverons à discuter entre adultes. Sans doute à la rentrée ».

En attendant, Patrick Caré fait rejet de l'amicale pression de ses homologues des autres régions de France, qui aimeraient bien trouver en Bretagne les recettes modèles d'un dialogue apaisé. Au cas où leur conseil régional serait tenté d'imiter celui-ci.

(*) L'Union patronale interprofessionnelle de Bretagne (le Medef national) compte 20 000 entreprises employant près de la moitié des salariés du privé et 13 branches professionnelles.

Réponse de Gaëlle Abily, Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne

Je viens de prendre connaissance de l'article paru dans le Télégramme du 5 juin 2007 concernant la politique du Conseil Régional de Bretagne en matière d'aides économiques aux entreprises. Je tiens à apporter à la connaissance de tous, un certain nombre de précisions visant à rétablir les faits.

Si nous n'étions pas à quelques semaines d'une élection présidentielle et à quelques jours d'une élection législative, les déclarations dans la presse du Medef breton auraient de quoi surprendre et indigner.

Au fond, de quoi s'agit-il? L'assemblée régionale a adopté « *la charte de progrès pour l'emploi de qualité* » en février dernier. Au travers de ce dispositif il s'agit d'aider les entreprises de notre région à créer des emplois de qualité, à investir dans la formation qualifiante et valorisante des salariés et des demandeurs d'emploi. L'objet est de contribuer à ce que le développement économique se réalise par la mise en oeuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et le respect du développement durable.

Ce dispositif voté par la majorité régionale a fait l'objet d'une large concertation, auprès des représentants des employeurs et des salariés, en amont du vote. Elle se poursuit encore aujourd'hui pour sa mise en oeuvre, dans la transparence avec les acteurs économiques et sociaux concernés.

En réalité, ces attaques contre Jean-Yves Le Drian,

Président du Conseil Régional et de sa Vice-Présidente Gaëlle Abily, par presse interposée ne sont pas acceptables. Par son intervention, le Médef en Bretagne poursuit un tout autre objectif. Il tente d'instrumentaliser à des fins politiciennes l'action du Conseil Régional de Bretagne pour servir les intérêts de ses amis politiques. On le sait, le nouveau Président de la République veut pour les autres, travailler plus pour gagner moins. Il a promis le contrat de travail unique, les facilités pour licencier plus vite, la remise en cause du droit de grève, l'augmentation des heures supplémentaires, ... tout ce dont le Medef a rêvé depuis des décennies.

Dans la diversité de nos opinions, en région Bretagne nous pensons que les aides accordées aux entreprises doivent être utiles à sécuriser l'emploi et la formation. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité politique de donner du sens aux financements publics, quels qu'en soient les bénéficiaires. Loin de l'ingérence dans la vie des entreprises, il s'agit d'assumer un choix politique d'une majorité de gauche. En matière économique aussi, la droite et la gauche ne mènent pas la même politique.

Rien ne nous fera renoncer, il y va ici de l'intérêt général de la Bretagne, des femmes et des hommes, des créateurs, des entrepreneurs, de tout ceux qui contribuent au quotidien à construire une Bretagne moderne, tournée vers le monde et respectueuse des femmes et des hommes qui y travaillent.

TVA sociale par Yves DIMICOLI (12/06/2007)

Comme Jean-Louis Borloo en a fait l'aveu, le gouvernement prépare une augmentation de la TVA, l'impôt le plus injuste qui frappe aveuglement la défense des familles populaires. Il s'agirait ainsi de financer une nouvelle réduction massive des cotisations sociales patronales, s'ajoutant aux 23,6 milliards d'euros déjà accordés en 2006. Cette « TVA sociale » permettrait d'abaisser encore plus le « coût salarial de l'emploi » tout en accroissant le prélèvement fiscal sur les travailleurs et leurs familles, via leur consommation de produits et de services.

Cette fiscalisation accrue du financement de la protection sociale déresponsabiliserait encore plus les entreprises au plan social. Elle se traduirait, finalement, par un nouvel abaissement de la rémunération de la force de travail, soulignant le caractère démagogique et mensonger de la promesse de Sarkozy de promouvoir la « valeur travail ». En réalité cela ne ferait qu'accroître la part des profits dans les richesses produites, leurs placements sur les marchés financiers et immobi-

liers, leur évansion sous forme d'exportations de capitaux. L'emploi et la croissance en pâtiraient. Les baisses de cotisations sociales patronales accroîtraient la mise en concurrence des salariés, la pression à la baisse des salaires, la précarisation généralisée et l'insuffisance des qualifications. La hausse de la TVA, répercutée dans des hausses de prix par les entreprises, accentuerait le freinage de la consommation populaire.

La constitution d'un groupe communiste serait un bon moyen de dire « non » à cette opération antisociale, tout en faisant valoir l'exigence d'en finir avec les baisses de « charges sociales » pour aller vers une mobilisation du crédit bancaire favorable à l'emploi, aux salaires et à l'activité des entreprises : l'argent public consacré aux exonérations de cotisations sociales patronales pourrait être basculé dans un Fonds national servant à baisser d'autant plus le taux d'intérêt du crédit pour les investissements des entreprises qu'ils programmeraient plus d'emplois et de formations.

TVA Sociale

C'est l'impôt le plus injuste: quels que soient ses revenus, la TVA sur une baguette de pain ou sur une télévision est identique pour le RMIste et le multimilliardaire. L'augmentation de 5 points de la TVA va peser très lourd en terme d'inflation.

C'est la fin du financement de la sécurité sociale par le travail, la création des richesses. Ce financement se fera, si ce projet passe, par une taxe sur la consommation.

Cette mesure vise à faire encore baisser le coût du travail.

La création d'emplois annoncée sera du même niveau que toutes les créations d'emplois liées aux baisses de cotisations sociales : inexistantes !

En fait, l'État annonçant qu'il remboursera à la Sécu le manque à gagner (5 milliards d'euros) ce sera un cadeau de plus majorant les résultats financiers et valorisant le niveau des dividendes versés aux actionnaires.

Un cadeau qui s'ajoute aux autres mesures prises sur les successions qui excluent 80% des plus modestes, le bouclier fiscal, les exonérations sur les heures supplémentaires, etc....

Exemple de répercussion de cette mesure sur les magasins Carrefour.

- ✓ La masse salariale représente environ 2,5% du Chiffre d'Affaires .
- ✓ Chiffre d'affaires: 2006 environ 88 milliards d'euros
- ✓ Masse salariale: 2,2 milliards d'euros (chiffres relevés sur Internet)

Compte tenu du niveau de salaires de cette entreprise, on peut estimer à environ 6% de cette masse salariale le taux de cotisation de sécurité sociale (taux subissant les exonérations appliquées aux bas salaires couramment pratiqués dans cette entreprise).

Les cotisations sécurité sociale représenteraient donc environ 0,15% du Chiffre d'Affaires.

On voit l'impact sur les prix pratiqués par cette chaîne de distribution et la pression exercée sur les prix fournisseurs, notamment les paysans déjà obligés d'appliquer des prix de vente extrêmement bas.

- ✓ D'un côté une économie de 0,15% sur les cotisations de Sécurité Sociale,
- ✓ de l'autre +5% de TVA !

Carrefour ne réduira évidemment pas le taux de rentabilité de l'entreprise et les dividendes versés aux actionnaires. **Carrefour augmentera ses prix.**

Toutes les entreprises n'ont pas un ratio masse salariale/Chiffre d'Affaires et donc Cotisations SS/CA aussi faibles. Mais l'écart moyen entre d'un côté la suppression des cotisations de la Sécurité Sociale et de l'autre l'augmentation de la TVA est au moins de +2%.

On estime donc que le coût moyen de perte de pouvoir d'achat sera équivalent à un Smic par foyer fiscal et par an, soit environ 900 à 1 000 €

La direction de Peugeot SA est totalement responsable de la montée du profond malaise de ses salariés comme de ceux de ses sous-traitants: « l'émoi provoqué par les suicides des salariés à Citroën Charleville et Peugeot Mulhouse met en lumière le mal être grandissant des salariés » souligne la CGT.

Trois exemples de choix de gestion illustrent le mépris des dirigeants de ce groupe à l'égard des salariés, des territoires et des collectivités dont PSA ne cesse d'aspirer les savoir-faire, la créativité et les moyens financiers pour satisfaire coûte que coûte les exigences folles des actionnaires, en premier lieu celles de la famille Peugeot et des grandes banques actionnaires de PSA

Alain Morin

PSA: Agir et proposer

1- GAVER LES ACTIONNAIRES ET LES DIRIGEANTS : LA PRIORITÉ ABSOLUE:

- **dividendes** : Pour 1 € de bénéfice déclaré, PSA en distribue 2 aux actionnaires.

Alors que le dividende correspond, en principe, à la part de bénéfices distribués aux actionnaires (le reste devant être consacré à l'avenir de l'entreprise), PSA, lui, verse à ses actionnaires deux fois plus que ses bénéfices au détriment de financements utiles pour le développement de ses atouts humains et technologiques.

◆ Bénéfice déclaré pour l'exercice 2006 : 176 millions d'euros

◆ dividendes distribués: 317 millions d'euros,

◆ Dont 95 millions pour la seule famille Peugeot.

◆ **stock options** : 2,5 millions d'actions PSA en stock options gratifiés aux cadres dirigeants.

◆ **rachat spéculatif d'actions** : rachat de ses propres actions afin d'en booster le cours.

1 milliard d'euros

2- COUP DE KARCHER SUR L'EMPLOI

Dans le cadre du plan Cap 2010 PSA:

◆ moins 2 400 emplois dans les sites industriels,

◆ moins 1 490 emplois dans les bureaux études

◆ Pour à un total de 4 800 « licenciements économiques volontaires »

Les salariés précaires seront les premiers touchés, leur contrat ne sera pas renouvelé et les jeunes resteront à la porte de l'entreprise.

3- COUP DE TORCHON SUR LA SOUS-TRAITANCE EN FRANCE ET EN EUROPE DE L'OUEST :

En s'appuyant sur un document confidentiel intitulé « *guide global sourcing PSA* », Bruno Lemaire, le responsable de la CGT de Sochaux pointe du doigt la nouvelle politique des achats mis en oeuvre au sein du groupe : « *d'ici à 2010, elle vise à réaliser de 25 à 45 % de ses achats (10 % aujourd'hui) dans des pays à faible coût de main-d'oeuvre, à commencer par les plus proches, Europe de l'Est et Turquie.*

Cette politique est une menace à terme pour les bassins d'emploi d'Europe de l'Ouest et va accélérer la casse au plan social. Il faut alerter l'opinion et les pouvoirs publics face à ce danger et mobiliser les salariés contre cette stratégie industrielle. Des décisions politiques concernant l'harmonisation sociale s'imposent en Europe. On ne peut rester inerte face à une telle menace ».

L'HEURE EST À L'ACTION...

Les syndicalistes considèrent qu'on ne peut plus se contenter de mesures d'accompagnement pour les salariés dont l'emploi est menacé et ne pas évoquer la responsabilité sociale des employeurs dans leur environnement immédiat.

Face à cette situation, les syndicalistes ont décidé de lancer « *une vaste campagne d'information dans la région de Montbéliard, qui dans l'hexagone est la plus dépendante vis-à-vis de l'industrie automobile* ». Elle va ouvrir des discussions avec les autres organisations syndicales pour que la mobilisation soit la plus large possible... Ils vont interpeller les pouvoirs publics et les politiques car « *à quoi bon accorder encore 20 millions d'€ d'aide publique au pôle de compétitivité « véhicule du futur » si l'automobile dans notre région n'a plus d'avenir* » ?.

Ils appellent à une grande manifestation régionale pour la sauvegarde de l'emploi industriel en Franche-Comté.

... ET AUX CONTREPROPOSITIONS:

- 1) Un meilleur partage des richesses créées par le travail des salariés.
- 2) Un gel des délocalisations et des suppressions d'emplois.
 - a. Des préretraites à partir de 55 ans pour les salariés ayant eu des travaux ou horaires pénibles.
 - b. La réduction du travail précaire par le retour de l'embauche en CDI.
- 3) Un plan gouvernemental d'urgence pour les bassins d'emplois automobiles avec :
 - a. L'application de la loi de janvier 2005 qui prévoit pour les entreprises de plus de 1 000 salariés, qui suppriment des emplois, l'obligation de procéder à des mesures de revitalisation du bassin d'emplois,
 - b. L'extension de cette loi pour qu'elle s'applique aux donneurs d'ordres lorsque leurs décisions provoquent des suppressions d'emplois dans la sous-traitance,
 - c. Le maintien des contrats de travail des salariés concernés jusqu'à l'accès à un nouvel emploi.
- 4) La mise en place des règles sociales fiscales européennes permettant une harmonisation progressive vers le haut, afin de limiter le dumping social.
- 5) Le contrôle des flux de capitaux et des marchandises pour limite.

Comité d'entreprise Pfizer: la Direction remet en cause le droit d'alerte devant la justice

Le 7 juin dernier la procédure de droit d'alerte déclenchée par les représentants des salariés regroupés sous la bannière « vous-nous-tous solidaires » est entrée dans une phase judiciaire.

Après des négociations infructueuses entre les dirigeants et les représentants solidaires, la procédure de droit d'alerte sera examinée par les tribunaux civils en référé à l'initiative de la Direction.

En effet, celle-ci considère ne pas avoir à donner de réponse aux 14 questions posées par les instances représentatives le 22 février 2007.

Elle nie même la validité et les modalités d'exercice de ce droit qui permettrait pourtant d'obtenir des précisions sur la stratégie mise en place par les dirigeants de Pfizer.

Un droit pour obtenir des éclaircissements sur la stratégie de l'entreprise

Le groupe Pfizer a, depuis plusieurs années, organisé des vagues successives de licenciements en France et dans le monde. La dernière en date, baptisée «transformer Pfizer» a conduit les représentants solidaires à interpellier la Direction sur différents sujets, comme par exemple :

✓ Pourquoi avoir favorisé le rachat de ses propres actions plutôt que d'investir dans le développement ou l'acquisition de nouvelles molécules ?

✓ Pourquoi avoir privilégié la stratégie du «Tout blockbuster» ?

✓ Pourquoi avoir refusé de rentrer dans le marché du générique ?

En filigrane, une certitude semble s'imposer aux représentants du personnel : le premier groupe mondial a sacrifié son développement industriel sur l'autel des exigences de court terme de la bourse américaine.

Une mobilisation pour obtenir des réponses mais également des résultats

En parallèle de ce droit d'alerte, les représentants solidaires se sont mobilisés pour sauver des emplois. L'objectif «zéro licenciement contraint» a été inscrit dans l'accord de méthode et des garanties ont été mises en place pour «restituer une dimension sociale».

Néanmoins déplorent les représentants des salariés, les questions essentielles, qui permettraient d'expliquer les véritables raisons de cette série de restructurations, n'ont pas été abordées ou n'ont pas obtenu de réponses probantes. C'est pour cette raison que le Comité d'entreprise a voté la poursuite du droit d'alerte.

Estimant ne pas avoir à répondre à ces interrogations, la Direction a assigné le Comité d'Entreprise en nullité du droit d'alerte devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Ce dernier se déterminera sur la validité du droit d'alerte dans les prochains jours.